

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008

L'an deux mil huit, le lundi 31 mars à 20 H 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 25 mars 2008, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BEAUTE, JOUGLET, LEROUX, NEON, PEYRELADE, THONG

Messieurs DELAFOY, POULAIN, LENOBLE, ALLETON, BLIN, CORRE, LISEMBART, VINCENT, BRUNET, FOULBOEUF, GARNIER, GOYET, LANELUC, LEROY, PARIS, PLEUVRY, HUBERT.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Le Maire précise que les trois points suivants sont à rajouter à l'ordre du jour :

- Achat d'un terrain et d'une maison à M. BARBIER - ZAC DES HUNAUDIERES
- Modification des désignations des délégués pour le SMGV et le Pays du Mans,
- Avenant au contrat de collecte, de traitement et d'élimination des ordures ménagères.

Le conseil accepte cette modification.

A été élue secrétaire de séance : Madame Isabelle THONG

Les remarques suivantes ont été formulées sur le Compte rendu de la réunion du 14 mars 2008:

- M. LENOBLE, sixième Adjoint sera chargé de l'assainissement, de l'élimination des déchets et *des finances*.
- Définition du nombre de membres du CCAS. : « le conseil municipal décide que le conseil d'administration du CCAS sera composé de 8 membres. »

Ces remarques étant faites, le procès verbal de la dernière séance est considéré comme adopté.

I) FINANCES

1-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LENOBLE, 6ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau,, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Dépenses Investissement

Déficit reporté 1 027 876
□ Opération de l'exercice..... 756 205, 84
Reste à réaliser..... 263 822,00

Recettes Investissement

□ Opération de l'exercice..... 1 603 461, 92
Déficit de clôture :180 619, 92

180 619, 92 + 263 822,0 : 444 441, 92

Dépenses Fonctionnement

□ Opération de l'exercice..... 3 039 529, 14

Recettes Fonctionnement

□ Opération de l'exercice.....3 373 662, 24

Excédent de clôture 334 133, 10

Excédent global de fonctionnement : 334 133, 10 + 622 657, 22 : **956 790 , 72**

Décide de valider le compte administratif 2007- budget commune.

Adopté à l'unanimité

2- BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007

Après avoir entendu le Compte Administratif 2007,
Statuant sur l'affectation du résultat 2007,
Au titre des exercices antérieurs :
A : Excédent néant

Au titre de l'exercice arrêté :
B : Excédent : 956 790, 72 €

Soit un résultat à affecter $C = A + B$ de 956 790, 72€

Solde de la section d'investissement hors reste à réaliser :
D : - 180 619, 92

Solde des restes à réaliser en investissement :
E : besoin en financement : 263 822 €

Affectation obligatoire :
Besoin à couvrir F : 444 441, 92
Solde G : $C - F = 512 348, 80$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'affecter le résultat en réserve (compte 1068) : + 444 441, 92

Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement de 512 348, 80€ au compte 002 pour le budget commune.

Adopté à l'unanimité

3-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2007 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

4-COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ZAC DES HUNAUDIERES

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LENOBLE, 6ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

Dépenses d'investissement

-Déficit reporté :	1 299 341, 31
- Opération de l'exercice.....	4 116 851, 65
- Déficit de clôture.....	2 974 692, 65

Recettes Investissement

Opération de l'exercice.....	2 441 500, 31
------------------------------	---------------

Dépenses Fonctionnement

Opération de l'exercice	4 962 137, 69
-------------------------------	---------------

Recettes Fonctionnement

-excédent reporté :	3 408 374, 55
Opération de l'exercice.....	5 040 041, 33
-Excédent de clôture.....	3 486 278, 19

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
Décide de valider le compte administratif 2007 pour le budget annexe ZAC des Hunaudières.
Adopté à l'unanimité

5-BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2007

Conformément à l'article 11 de la Loi n°95-12 du 8 février 1995, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions chaque année.

La liste des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2007, sera annexée au Compte Administratif 2007, et fournie lors de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
Décide de valider le bilan des acquisitions et des cessions 2007, dont une copie sera annexée à la délibération.
Adopté à l'unanimité

6-COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ZONE ARTISANALE DE BEL AIR

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LENOBLE, 6ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau,, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

Dépenses Investissement

□ Opération de l'exercice.....0,00

Recettes Investissement

□ Opération de l'exercice.....0,00

Dépenses Fonctionnement

□ Opération de l'exercice.....1717, 52

Recettes Fonctionnement

□ Excédent reporté.....29 877, 94

□ Opération de l'exercice.....0

□ Excédent de clôture28 160, 42

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
Décide de valider le compte administratif 2007 pour le budget annexe de la Zone artisanale de Bel Air.
Adopté à l'unanimité

7-COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE LE TAILLIS PRESSEIR

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LENOBLE, 6ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau,, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

Dépenses Investissement

-Déficit reporté :	817 828, 68
□ Opération de l'exercice.....	896 488, 38
□ Déficit de clôture.....	774 563, 42

Recettes Investissement

□ Opération de l'exercice.....	936753, 64
--------------------------------	------------

Dépenses Fonctionnement

□ Déficit reporté	939 753, 64
□ Opération de l'exercice.....	116 792, 19

Recettes Fonctionnement

□ Opération de l'exercice.....	1 732 356, 05
-Excédent de clôture.....	675 810, 22

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de valider le compte administratif 2007 pour le budget annexe du lotissement du Taillis Pressoir.

Adopté à l'unanimité

8-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LENOBLE, 6ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau,, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

COMPTE ADMINISTRATIF

Dépenses Investissement

□ Opération de l'exercice.....	652 914, 40
Déficit de clôture	106 903, 80

Recettes Investissement

♦ Excédent reporté.....	444 052, 77
□ Opération de l'exercice.....	101 957, 83

Dépenses Fonctionnement

□ Opération de l'exercice.....	167 237, 48
Déficit de clôture.....	6593, 97

Recettes Fonctionnement

□ Opération de l'exercice.....	160 643, 51
--------------------------------	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de valider le compte administratif 2007 pour le budget assainissement.

Adopté à l'unanimité

9- BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007

Après avoir entendu le Compte Administratif 2007,

Au titre des exercices antérieurs :

A : néant

Au titre de l'exercice arrêté :

B : déficit de 6593, 97

Soit un résultat déficitaire de $C = A + B$ de - 6593, 97

Solde de la section d'investissement hors reste à réaliser :

D : - 106 903, 80

Solde de la section d'investissement reste à réaliser compris : - 87 839, 80 €

Affectation obligatoire :

Besoin à couvrir : -87 839, 80 € en investissement

Besoin à couvrir : - 6593, 97€ en fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de reprendre le déficit de - 106903, 80 € au compte 001 (Report en dépense d'investissement)

Décide de reprendre le déficit de Report - 6593, 97€ au compte 002 (report dépense de fonctionnement)

Adopté à l'unanimité

10-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat 2007,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir pris, entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de

passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2007 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

II) RELATIONS EXTERIEURES

1-Subvention Lycée Agricole de Brette les Pins

Nous avons signé une convention avec le Lycée Agricole de Brette les Pins » permettant aux élèves de participer aux travaux de l'équipe espaces verts pour les travaux de création réalisés sur la commune.

Les élèves ont participé en 2007 à la réalisation de l'aménagement du rond point entrée nord.

Afin de les remercier pour leur aide, le Proviseur nous a demandé une participation pour leur voyage scolaire qui aura lieu début avril. Cette participation s'élève à 30 euros par élève soit un cout global de 720 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le lycée de Brette les Pins pour une durée d'un an et valide le versement d'une participation de 720 €.

Adopté à l'unanimité.

2-Convention Foyer de vie les Hêtres / Bibliothèque

Le foyer de vie « les Hêtres » a fait part à la collectivité de son souhait de fréquenter la bibliothèque de Ruaudin.

En conséquence, il est nécessaire de mettre en place une convention (cf projet annexé) pour l'organisation et la participation des résidents du foyer à la bibliothèque de Ruaudin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**Autorise le Maire à signer la convention avec le Foyer de vie les Hêtres pour une durée d'un an
Valide que les résidents du foyer fréquenteront cet établissement à titre gratuit.**

Adopté à l'unanimité.

3-subvention Tickets sports:

Suite aux activités de tickets sport qui se sont déroulées pendant les vacances de février 2008, il y a lieu de rembourser aux associations participantes les frais de fonctionnement sur la base des heures effectuées.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

□ Gymnastique volontaire Ruaudin : 3 h x 10 € = 30 €

□ JSR Tennis de table : 6 h x 10 € = 60€

□ Echiquier Ruaudinois : 10 h x 10 € = 100 €

□ JSR Tennis : 9 h x 10 € = 90 €

□ Comité des fêtes : 8 x 10 € = 80 €

□ ASR foot : 15 h x 10 € = 150 €

Adopté à l'unanimité.

4-vente de matériel à la société PRO MALTA

M. Letessier nous a fait part de son souhait d'acheter à la commune un lot de téléviseurs (40), un lot de tables (20) et de chaises (40), un lot de literie (80 pièces) que nous avons acquis lors de l'achat de l'hôtel pour un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise le maire à procéder à cette transaction et signer tout document se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

III) ENVIRONNEMENT

1- Ordures ménagères : contrat.

Nous avons lancé en date du 11 janvier 2008 une consultation (appel d'offres) pour la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères.

Deux sociétés se sont portées candidates :

- VEOLIA
- ISS ENVIRONNEMENT

La commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 25 mars 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Prend acte de l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 25 mars 2008,

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise ISS environnement du Mans pour une durée de 2 ans

Autorise M. Le Maire à signer le marché correspondant et toute pièce se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

2-avenant en plus value pour la mise en place d'une filière de déshydratation des boues :

Par délibération en date du 27 octobre 2006, nous avons décidé d'attribuer le marché pour la mise en place du système de déshydratation des boues au groupement SOGEA/HEULIN pour la réalisation des travaux pour un montant de 496 800 € HT.

Compte tenu de l'avancement des travaux, le groupement SOGEA/HEULIN nous a proposé un avenant N°3 au marché.

Cet avenant s'élève à **420, 33€ HT** et correspond au remplacement d'un enrobé pour une dalle béton armé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°3 correspondant avec le groupement SOGEA/HEULIN pour un montant de 420, 33€ HT

Adopté à l'unanimité

IV) GESTION DU PERSONNEL :

A)- Création d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe ou de première classe à temps complet.

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe ou de première classe à temps plein afin de renforcer l'équipe des services techniques et plus particulièrement l'équipe bâtiment. Compte tenu des besoins, nous souhaiterions recruter un agent polyvalent possédant des compétences certaines en électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de créer un poste d'adjoint technique de première ou de deuxième classe afin de renforcer l'équipe technique en place en ce à compter du 1^{er} juillet 2008

Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Adopté à l'unanimité

V-Echange Commune de Ruaudin / M. LOUVIOT

Par délibération en date du 22 juin 2007, nous avons pris la délibération suivante :

« Monsieur LOUVIOT MICHEL demeurant à l'Aumonière 85150 LANDERONDE se propose d'échanger la parcelle cadastrée AP 131 d'une contenance cadastrale de 1 Ha 16 a 38 Ca environ située dans la ZAC des Hunaudières contre deux parcelles appartenant à la commune de Ruaudin cadastrées AP 96 et de AP 97 en parties d'une contenance de 9 870 m² environ. »

Par courrier en date du 7 mars, Maître ARMANGER nous a fait part que la parcelle qu'abandonne M. LOUVIOT est uniquement la parcelle cadastrée section AP numéro 306 pour 1 ha 16a et 08ca. Cette parcelle ne reprend pas l'assiette intégrale de la parcelle cadastrée section AP numéro 131.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide modifier la délibération en date du 22 juin 2007 en remplaçant la parcelle AP numéro 131 d'une contenance cadastrale de 1 Ha 16 a 38 Ca par la parcelle cadastrée section AP numéro 306 pour 1 ha 16a et 08ca.

Le reste de la délibération étant inchangé.

Adopté à l'unanimité

VI) ACHAT DE TERRAIN ET D'UNE MAISON - ZAC DES HUNAUDIERES

Il est proposé d'acheter à M. et Mme Barbier Eric deux parcelles situées sur la ZAC des Hunaudières au lieu dit « les Queutes » cadastrées AP 175 et AP 176, d'une superficie de 472m² au prix de 130 000€, conformément à l'avis des domaines.

L'acte authentique sera établi chez Maître ARMANGER.

Le bornage sera par le Cabinet LINDET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de modifier la délibération comme suit :

Décide d'acheter cette emprise de terrain cadastrée AP 175 et AP 176 d'une superficie de 472m² sur lequel figure une maison au prix de 130 000€

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes pièces à intervenir chez Maître ARMANGER, notaire à Parigné l'Evêque.

Adopté à l'unanimité

VII) Désignation des délégués aux organismes extérieurs,

Par délibération en date du 14 mars 2008, nous avons désigné les délégués aux organismes extérieurs.

Cependant il s'avère de désigner un seul titulaire et un seul suppléant pour le Syndicat Mixte des Gens du Voyage et le Pays du Mans.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués comme suit :

Syndicat Mixte des Gens du Voyage :

Un titulaire : M. ALLETON

Un suppléant : M. FOULBOEUF

Délégués Pays du Mans :

Un titulaire : M. DELAFOY

Un suppléant : M. LISEMBART

Adopté à l'unanimité.

VIII) avenant au contrat relatif à la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères.

Le contrat relatif à la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères arrive à échéance le 31 mars 2008.

Une procédure d'appel d'offre a été lancée (**cf point III-1**), cependant compte tenu des délais incompressible en procédure d'appel d'offres ouvert, nous ne pourrons pas notifier le marché à l'entreprise ISS Environnement avant la semaine 11.

En conséquence, il s'avère nécessaire de conclure un avenant d'une durée de 15 jours soit jusqu'au 18 avril afin que soit assurée la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères dans cette période de transition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant et toute pièce se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

IX-INFORMATIONS :

M. DELAFOY indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 10 avril 2008

Un listing de l'ensemble des élus avec leurs coordonnées sera distribué lors du prochain conseil municipal.

X-INFORMATIONS DES ADJOINTS

M. POULAIN :

Une commission des affaires économiques a été organisée le vendredi 28 mars 2008 afin que M. VIOT présente son projet d'aménagement aux membres de la commission et aux riverains. (un plan du site est présenté accompagné des activités pressenties)

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- superficie de la zone égale à 5399m².
- hauteur des bâtiments adaptée à la proximité des riverains (8,80m pour la brasserie et 4, 5 m à proximité des habitations)
- aménagement paysager de l'ensemble du site.

M. LENOBLE :

Une commission assainissement est organisée le vendredi 4 avril afin de présenter le dossier de Charmeuse.

Une commission des finances est organisée le 2 avril 2008 prochain afin d'établir le budget d'investissement.

M. LISEMBART :

- rapport provisoire de la dommage ouvrage à l'école maternelle pour les problèmes suivants :

1- blocage d'une baie fissurée

2-Fissures intérieures et extérieures

Un rendez vous aura lieu sur site auquel M. LISEMBART assistera.

-nécessité de prévoir le remplacement de deux chaudières à l'école et aux locaux culturels soit un montant de 15 000 à 20000 € par chaudière.

-Le problème des sanitaires de l'école et de la ventilation du restaurant scolaire seront également traités rapidement.

M. BLIN :

-Une commission voirie aura lieu le mardi 1 er avril à 18H00 afin de travailler sur le budget 2008

-les travaux situés sur la Route de Décathlon se poursuivent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le compte rendu de cette séance a été affiché le mercredi 2 avril 2008

Le Maire,

Alain DELAFOY